

FIEFS, CHÂTEAUX, SEIGNEURS



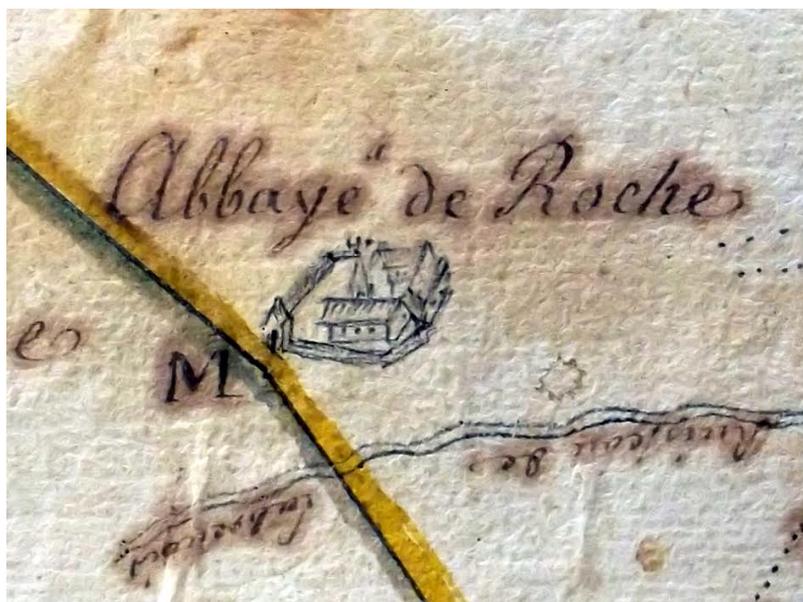
ABBAYES EN DONZIAIS

MONASTÈRES

ABBAYE N.-D. DE ROCHES

ORDRE DE CITEAUX (PONTIGNY)

(MYENNES)





Aujourd'hui, ce ne sont plus que des ruines. Pourtant pendant de longs siècles l'Abbaye de Roches à Myennes était un haut lieu de la région. On pense que le nom de Roches vient de la présence de carrières dans les alentours. Elle fut fondée en 1133-1134 à Myennes par **Gibaud de Saint-Verain** (*voir cette fiche*), ainsi que par l'évêque d'Auxerre **Hugues de Montaigu** – neveu du grand Saint Hugues, abbé de Cluny, et du duc Robert de Bourgogne – lui-même ancien moine de Cluny, qui favorisait l'ordre cistercien naissant. Ils firent venir dix religieux de Pontigny et instituèrent Godefroy de Toucy, issu des premiers barons de Puisaye, comme abbé.

A la nouvelle de la fin malheureuse de Humbaud, on se hâta de lui donner un successeur, et l'on choisit **Hugues de Montaigu**, abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Il était fils d'un seigneur appelé Dalmace, du château de Montaigu au territoire de Cluny, et sa mère appartenait à la noble maison des seigneurs de Semur. Dès l'enfance, il avait montré une grande inclination pour la vie claustrale. Lorsqu'il avait été élevé à la dignité d'abbé, il n'en était pas moins resté humble et modeste, car l'humilité et la modestie étaient des vertus qu'il préférait à toutes les grandeurs.



Sceau et charte d'Hugues de Montaigu

Son élection ayant souffert quelques difficultés, il en référa au pape Pascal II, qui jugea en sa faveur et lui donna à Rome la consécration épiscopale de ses propres mains, le 5 mars 1116.

A son retour à Auxerre, il y fut accueilli avec joie par le clergé et par le peuple. Il conserva toute la sévérité de la vie religieuse, et **porta le plus vif intérêt aux monastères de son diocèse dont plusieurs furent fondés de son temps, entre autres, ceux de Bourras, des Roches et de Reigny**. Lorsque les affaires de son ministère le lui permettaient, c'était un bonheur pour lui de passer quelques jours de retraite; tantôt dans une de ces maisons, tantôt dans une autre, mais surtout dans celles de l'Ordre de Cîteaux, alors si admirables de mortification et de ferveur. Il allait même quelquefois à Cîteaux s'édifier dans la compagnie de saint Bernard. « Un jour qu'il s'y était rendu, dit l'historien de sa vie, l'abbé et le couvent dont la coutume est de gagner, avec l'ouvrage de leurs mains, de quoi vivre et soulager ceux qui sont dans la nécessité, allèrent dans un champ pour y moissonner. L'évêque, prenant la faucille en main, se mêla parmi les moines, comptant profiter beaucoup du côté de l'âme toutes les fois qu'il lui arriverait de leur tenir compagnie dans le travail. On arrive au champ où était le grain à recueillir; chacun se met à scier le blé. Les gerbes étant faites, voici qu'une nuée fort noire parut au-dessus d'eux et couvrit le champ où ils étaient. Le vénérable abbé Bernard ne s'épouvanta point de voir cette nuée, et ayant une grande confiance dans cette parole de Jésus-Christ: Tout est possible à celui qui croit, il se tourna vers l'évêque et lui dit : Père, commandez à cet orage qu'il ait à passer outre. Mais lui, toujours dans des sentiments d'humilité, répondit : Je ne suis pas digne de le faire; c'est à vous de prier, et je suis sûr que le Seigneur vous exaucera. L'abbé, au contraire, lui dit : Et vous, mon Père, priez, et je prierai avec vous. Tous deux se mirent alors en oraison, et le Seigneur les exauça : la nuée se retira, le ciel devint serein, et les saints moissonneurs ramassèrent leur grain en bon état. »

Mais suivons maintenant le saint prélat dans son diocèse et dans ses occupations épiscopales. Celui qui nous a laissé son histoire écrite trente ans après la mort de saint Hugues, assure qu'il n'y avait alors aucun évêque qui ne comblât d'honneurs et de bénéfices ecclésiastiques ses proches, tout indignes qu'ils en fussent. Il n'en fut pas de même de l'évêque d'Auxerre, qui refusa de

donner une prébende à l'un de ses neveux.

Il fut plusieurs fois malade pendant son épiscopat, et chaque fois il fit distribuer aux pauvres tout ce qu'il possédait, ne se réservant qu'un seul habit qui n'était même pas trop bon. S'étant aperçu, dans l'une de ces maladies, qu'on ne suivait point à la lettre tout ce qu'il avait ordonné, et que, dans le vase qui contenait un bouillon aux herbes qu'on lui servait, il y avait une petite cuiller d'argent, il commanda aussitôt qu'on en fit des aumônes.

On ne lit point que Hugues ait rien fait faire à l'édifice de l'église cathédrale; mais il rebâtit à neuf et en pierres, la maison épiscopale, l'agrandit et la fit couvrir de tuiles, il enrichit la sacristie de sa cathédrale de chapes, de tapisseries et d'un grand nombre d'ornements sacerdotaux. **Il donna aux chanoines réguliers de Saint-Père, les églises de Sougères, d'Augy et de Quenne;** aux moines de Saint-Germain, celles de Saint-Fargeau et de Saints-en-Puisaye. Toutes ces dispositions furent confirmées, suivant l'usage de ce siècle, par le Souverain Pontife Calixte II, qui séjourna dans la ville d'Auxerre en 1120.

Hugues prit part à quelques autres actes. Le 3 novembre 1120, il assista à Saulieu à la translation que le pape Calixte II fit des corps des saints Andoche, Félix et Thyrese. Le Souverain-Pontife vint alors à Auxerre où Hugues le retint jusque vers le milieu du mois de décembre. Ce fut pendant son séjour et le 14 novembre 1120 que Calixte II consacra solennellement le grand autel de la cathédrale. Hugues accompagna ensuite le pape à Cluny et y obtint de lui une bulle qui lui confirmait le droit de disposer canoniquement de toutes les églises de son diocèse et de donner aux réguliers celles qu'il pourrait ôter des mains des laïques.

En 1130, Hugues de Montaigny fut présent, avec Atton, évêque de Troyes, et Fromond, évêque de Nevers, au serment que les bourgeois de la Charité prêtèrent de ne jamais porter préjudice à l'abbaye de Cluny. La même année, il accorda aux chanoines de Saint-Pierre l'église de Saint-Pierre de Sougères. En 1131, le pape Innocent II passa par Auxerre et accorda, à sa prière, un privilège d'exemption aux chanoines réguliers de Saint-Amâtre. Le Souverain-Pontife voulut bien aussi faire en personne la dédicace d'une petite église qu'un clerc de la cathédrale, nommé Ithier, venait de faire élever sous l'invocation de Saint-Côme et Saint-Damien, au delà de la rivière d'Yonne, vis-à-vis de l'évêché et sur les vestiges de l'ancien monastère construit par saint Germain. Innocent II lui permit encore d'ériger en abbaye le prieuré de Bénédictines de Crisenon, et pour compenser la cession que les moines de Molesme avaient fait de ce lieu aux religieuses, Hugues leur donna l'église de Saint-Gervais. Cette même année, **il souscrivit aux donations que firent à l'abbé Aimeri et aux moines de Villiers-Gondoin, Hugues de Manseau, seigneur de Cosne, Savari de Saint-Vérain et Gantier son frère.**

Hugues de Montaigny assista en 1132 au chapitre général de l'Ordre de Cluny, et à cette époque Innocent II le chargea, avec Hugues, abbé de Pontigny, de mettre fin, s'il était possible, à certains différends qui s'étaient élevés entre les abbés Héribert de Saint-Pierre-le-Vif, Rainard de Saint-Jean et G. de Saint-Jean-du-Pré. Après avoir pris part à un acte d'accord fait entre les religieux de Fontenoy; non-seulement de jouir du domaine de Regny que leur avaient donné Jobert Capelle, chevalier, et Guillaurne, comte d'Auxerre, mais encore d'abandonner entièrement Fontenoy pour transporter leur monastère à Regny même, fief dépendant de l'évêché d'Auxerre. Cet acte est de 1134, et l'année suivante, de concert avec saint Bernard, il introduisit les chanoines réguliers dans l'église de Saint-Loup de Troyes. Enfin, en 1136, l'évêque d'Auxerre donna à son chapitre les dîmes d'Oisy et les quatre églises de Bazarnes, de Saint-Bris, de Montigny et de Venouse, à la condition de vivre en communauté pendant tout le carême, chaque année.

Se sentant près de sa dernière heure, Hugues dit aux chanoines qui lui tenaient compagnie vers l'heure de nones : « Achevons de rendre à Dieu le reste du tribut des heures de l'office que nous lui devons, parce qu'aussitôt qu'elles seront finies, je reposerai! Ils chantèrent donc les louanges de Dieu, et l'on s'aperçut qu'il avait dit vrai, parce qu'aussitôt que l'office fut achevé, il expira, et son âme alla se reposer dans le Seigneur. Cette sainte mort arriva le 10 août 1136.

Le corps du pieux prélat fut transporté, comme celui-ci l'avait désiré, dans l'église de Saint-Germain, avec toutes les cérémonies convenables, et inhumé dans le chapitre de la même église. Plus tard, il fut transporté dans la nouvelle église qu'on bâtit aux XIIIe et XIVe siècles, et mis dans un caveau construit devant l'autel de Saint-Nicolas.

A l'égard du culte de ce saint prélat, l'abbé Lebeuf faisait remarquer, en 1743, qu'il n'en pouvait dire autre chose, sinon qu'il avait vu autrefois son tombeau orné et éclairé comme les autres, chaque année, le 8 novembre, et qu'il était invoqué depuis cent ans environ, dans les litanies des saints de l'abbaye de Saint-Germain.

Dès 1140 des chanoines de Saint-Augustin vinrent, sous l'impulsion de l'abbé Aimeric, de Villegondon, se réunir aux moines de Roches.

L'abbaye Sainte-Marie de Villegondon, rassemblant des chanoines réguliers de Saint Augustins, était située sur le territoire de la commune de Saint-Loup. Elle fut rattachée après quelques années d'existence à l'abbaye cistercienne des Roches (Myennes).

Pendant le bref temps de son existence, elle reçut des biens, notamment des bois – qui perpétuent le nom de nos jours : les Villegondons - des seigneurs de la région, sous l'égide de l'évêque d'Auxerre. **Ces chartes sont les plus anciens documents conservés aux Archives de la Nièvre.**



L'abbé Godefroy obtint également en 1142 et 1165 des bulles pontificales qui placent l'abbaye de Roches directement sous la protection du Saint-Siège. Privilèges confirmés en 1265 par une bulle du tout nouveau Pape Clément IV. Riche abbaye de l'ordre de Citeaux, elle possédait de nombreuses fermes qui assuraient de très bons revenus. Elle possédait à Cosne des moulins, comme les « *Moulins aux moines* » ainsi qu'un étang très poissonneux.

Les grands seigneurs de la région et leur famille se firent souvent enterrer dans l'abbaye. Par exemple : **Marguerite de Rochechouart**, deuxième épouse d'Hugues d'Amboise, seigneur de la Maison-Fort (*fils d'Hugues, sgr de Chaumont et de Jeanne, dame de Saint-Verain...etc.*) qui fut inhumée en 1375 devant la chapelle. Ou bien encore les seigneurs de Saint-Verain : plusieurs d'entre eux reposaient dans cette abbaye.

Dès le XVIème siècle le protestantisme arriva dans la région et l'abbaye de Roches fut ravagée par les Calvinistes peu après 1550, date à laquelle elle fut donnée à **Jacques Amyot**, qui y renonça lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Auxerre.



Né de parents pauvres en 1513, **Jacques Amyot** parvient à se rendre à Paris suivre les cours du collège de Navarre où il se met au service de riches étudiants afin de subvenir à ses besoins. Il est l'élève de Pierre Danès. À 19 ans, en 1532, il obtient sa licence à Paris et devient maître ès arts. Il décide de poursuivre ses études à l'université de Bourges où enseigne le juriste milanais André Alciat, et devient docteur en droit civil de l'université de Bourges. On trouve alors à Bourges une école de grec ancien et un marché éducatif important. Il a trouvé à s'employer comme précepteur puis comme lecteur de grec ancien et de latin en 1537.

Par l'intermédiaire de Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroix à Bourges, aumônier de François I^{er}, il obtient une place de précepteur de ses neveux, puis des fils de Guillaume Bochetel, secrétaire d'État, et beau-frère de Jean de Morvillier, lieutenant du Berry. Il commence alors ses premières traductions avec la *Vie de Démétrius* de Plutarque, en 1542. Recommandé à Marguerite de Valois, alors duchesse de Berry, il est nommé professeur de latin et de grec à l'université de Bourges. Durant les 10 ans de sa chaire universitaire, il traduit le roman grec *Théagène et Chariclée* (sous le titre *L'Histoire aethiopique*) d'Héliodore, parue en 1547, ce qui lui vaut d'être récompensé par François I^{er}, qui lui octroie le bénéfice de l'abbaye de Bellozane laissé vacant par la mort de François Vatable.

Il est alors en mesure de se rendre en Italie pour étudier le texte de Plutarque conservé au Vatican. Il s'attelle à la traduction des *Vies parallèles des hommes illustres* (1559-1565). Sur le chemin du retour, il se voit chargé d'une mission pour le concile de Trente. Rentré en France, il est nommé précepteur des fils de Henri II en 1557. Le premier, Charles IX, le nomme grand aumônier en 1561 ; le second, Henri III, le fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Il avait été nommé maître de la Librairie en 1567, après l'éviction de Pierre de Montdoré. Sous son administration, la Bibliothèque du roi fut transportée de Fontainebleau à Paris, sans doute dans une maison particulière louée à cet effet. Au cours de l'année 1593, cette maison fut en partie pillée par les Ligueurs.

Pie V le nomme évêque d'Auxerre en 1570 à la suite de la mort à Rome de Philibert Babou de La Bourdaisière. Son frère cadet, Jean Amyot, est désigné comme son procureur le 6 février 1570 et prend possession de l'évêché pour lui le 6 mars 1570. Il va développer des actions en faveur des populations de son

diocèse mais a conservé ses fonctions à la cour auprès de Charles IX et Henri III. Il est nommé supérieur de l'hôpital des Quinze-Vingt à Paris, en 1572.

Il vit à Auxerre dans la tranquillité, occupé à la réfection du chœur de la cathédrale pour l'adapter à la pastorale prévue par les décisions du concile de Trente et la Contre-Réforme et à ses traductions. En 1579 il donne le règlement de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Il fait publier le bréviaire en caractères romains en 1580. Il fonde un collège des jésuites, en 1584, qui deviendra l'actuel Lycée Jacques Amyot d'Auxerre. Il se trouve à Blois en décembre 1588 au moment de l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. Il fait partie des prélats excommuniés par les résolutions de la faculté de théologie de l'université de Paris pour avoir assisté à la messe du 1^{er} janvier 1589 en compagnie d'Henri III. Ecclésiastique pieux et consciencieux, il s'en tient courageusement à ses principes. Il aurait conseillé à l'aumônier du roi Henri III de refuser l'absolution à l'assassin des princes de Guise, assassinat qu'il est néanmoins soupçonné d'avoir approuvé. Son retour est difficile à Auxerre, perturbé jusqu'à la fin de sa vie par l'insubordination et les révoltes de son clergé malgré une absolution prononcée par le légat Caetani en 1590. Sa maison est pillée et il est contraint de quitter Auxerre pendant quelque temps. Il aurait légué à sa mort 1 200 couronnes à l'hôpital d'Orléans, en raison des « 12 deniers » qu'il y avait reçus quand, « pauvre et nu », il se rendait à Paris.

L'abbaye passa ensuite aux mains de son neveu (*fils de sa sœur Jeanne*) un « enragé ligueur », **Jean de Bourneaux** qui refusait de reconnaître le nouveau roi Henri IV. Ce dernier plaça à la tête de l'abbaye un de ses fidèles qui put vivre de ses bénéfices. C'est pour cette raison qu'on ne recense plus, en 1789, que deux ou trois religieux encore présents à l'abbaye de Roches.

Seul subsiste aujourd'hui de cette abbaye le logis prieural qui sert actuellement de ferme et quelques pans de murs de l'église. L'abbaye de Roches est également le lieu de légendes et des malédictions troublantes. Au début du XIX^{ème} siècle, le nouveau propriétaire Mr Frossard décida un jour de détruire la chapelle. Signe du destin, malédiction ? Toujours est-il qu'en pleins travaux l'homme se cassa la jambe, et en mourut ... La nouvelle propriétaire fut quant à elle assassinée quelques années plus tard, et sa fille prit sa succession ... avant de décéder après un accident de cheval !

Extraits de : «*La lente agonie de l'abbaye de Notre-Dame de Roches à Myennes* », Revue de l'Académie du Centre, 2008.

« La description que donne de cette abbaye en 1840 *l'Album du Nivernois* est éloquente : « *En remontant le ruisseau de Myenne, nous arrivons aux Roches : c'était autrefois une riche abbaye de l'ordre de Cîteaux.....elle fut ravagée par les calvinistes (en 1567)...L'église n'a plus que les murs occidentaux de son enceinte, quelques cintres encore debout, et les débris des chapiteaux de ses colonnes, accusant l'époque romane. De l'abbaye il reste le logis prieural, bâtiment sans caractère qui sert aujourd'hui de ferme* ».

Le dessin du commandant Barat, l'un des auteurs de *l'Album*, bien que de facture assez malhabile, nous montre en effet deux travées de la nef sans voûte, avec au fond, sans doute l'arc triomphal rompu en son milieu et, au sud (si l'on admet que l'abbatiale était orientée), cinq arcades du cloître avec arc en plein cintre reposant sur des colonnes simples couronnées par les chapiteaux (la taille du dessin ne permet malheureusement pas d'aller davantage dans le détail). Un autre dessin publié dans *l'Artiste* montre un aspect fort différent avec une façade gothique encore en élévation, sans indiquer de nom d'auteur ni de date. En 1875, la description de Souhait est plus succincte ; la destruction est plus avancée : « *A quatre kms à l'est du bourg emplacement de l'ancienne abbaye de Roches dont les reste de bâtiments médiévaux sont très dégradés. Près de la route, bâtiments conventuels des XVIII^e et XVIII^e siècles sans grand caractère* ».

Cet unique témoignage graphique, dû à Barat, nous montre par quelques détails que l'Abbaye Notre-Dame de Roches, fille de celle de Pontigny, avait été bâtie dans le strict respect des règles de l'ordre cistercien : à l'église abbatiale, orientée, semble-t-il, vers le sud-est, était accolé côté sud-ouest à hauteur du transept sud le cloître constitué de quatre galeries en quadrilatère, et au sud-ouest du cloître se trouvaient les bâtiments réguliers, et encore plus loin les bâtiments accessoires, ferme et moulin. Les destructions advenues pendant les guerres de religion ont sans doute lourdement porté atteinte à cet ordonnancement, mais nous n'en avons aucun état précis : Dom Viole¹ ne donne aucune description et se borne à dire que : « *le monastère....ayant été exposé à la fureur des hérétiques l'an 1567, se trouve aujourd'hui fort délabré...Et ce que j'estime encore plus déplorable, est le mauvais état des titres, qui sont la plupart tiriez et corrompus par la rouille de l'humidité ; en sorte qu'il y en a plusieurs de grande conséquence, ainsi que l'on reconnoît par l'estiquette qu'il est impossible de lire...* ».

Fondation de l'abbaye

On date sa fondation couramment de 1146, mais aussi de 1136 selon la *Gallia Christiana* et la *Notice des Monastères d'Auxerre*. DomViole, suivi par l'abbé Lebeuf, penche pour une datation encore plus haute : 1130. Il justifie son avis par le fait que Hugues de Montaigu, 56^{ème} évêque d'Auxerre : « *fit de grandes charités aux prmeiers religieux de la mesme abbaye, leur acquérant plusieurs héritages, et les assistant corporellement et spirituellement en leurs maladies et autres nécessités, ce qui parut spécialement dans une années que les vignes avaient manqué...* » ; or

¹ T IV, « *Eglises de la ville et du diocèse d'Auxerre* » (BM Auxerre)

l'évêque est mort le 11 aout 1136, ce qui lui aurait laissé à peine plus de cinq mois pour faire ses libéralités, si l'on adopte avec Jongelin la date du 11 mars 1136, qui « en attribue la fondation aux comtes de Nevers selon un arrêt du Parlement, dont il ne nous rapporte point le détail ». Mais, reprend Dom Viole : « les seigneurs de Chesné, auraient été les premiers fondateurs de l'abbaye de Roches, puisqu'elle fut bâtie sur leur fonds, à condition de leur payer un cens annuel, qui leur fut remis libéralement par Odon de Chané, avec les dîmes de leur domaine de Vaultx, et de Bourdoisel, un jour de vendredi saint qu'il vint nu-pieds adorer la sainte croix en l'église de Roches, avec quelques gentilshommes de ses parents et amis, dont les principaux signèrent avec lui le titre de cette donation. Cela fait, le même Odon de Chesné mit le titre sur l'autel de Notre-Dame, avec une offrande, donnant en outre tout pouvoir aux Religieux de Roches d'acquérir dans son fief ».

D'autre part : « les comtes de Nevers, à cause que l'abbaye est bâtie dans leur châtellenie de Cosne et dans la baronnie de Donzy, et que leurs prédécesseurs barons de Donzy l'ont dotées de plusieurs biens et privilèges, s'en disent ordinairement les fondateurs, comme il paraît en plusieurs de leurs titres, et nommément dans un de Charles (ndlr : de Bourgogne), comte de Nevers et de Rethel, baron de Donzy, en l'an 1456, le 7 de juin ».

« Mais les barons de Saint-Verain se sont toujours portés pour les vrais et légitimes fondateurs du monastère de Roches, et en cette qualité plusieurs d'entre eux s'y sont fait inhumer à ce qu'en dit Jean d'Esgreville, chevalier, baron de Saint-Verain, dans un titre par lequel il accorde à l'abbé et aux religieux de Roches de tenir la seigneurie de Myennes dont a été parlé cy-dessus, à condition de lui fournir un homme vivant et mourant. Il parle donc ainsi : « Nous Jean, seigneur d'Esgreville et de Saint-Verain des Bois, chevalier, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut, savoir faisons que pour la grande dévotion que nous avons à l'église de Notre-Dame des Roches de l'ordre de Citeaux au diocèse d'Auxerre, et dont nos prédécesseurs et nous sommes fondateurs, et en faveur de ce que plusieurs de nos prédécesseurs y sont ensépulchrés, et que le service divin y puisse mieux être entretenu, avons donné et octroyé ès religieux, abbé et couvent dudit lieu de Roches, que y nous baille homme pour une terre, fief et homage tenu de nous à cause dudit lieu et seigneurie de Saint-Verain des Bois, nommée la terre, fief et seigneurie de Myenne, assise près la rivière de Loire à une lieu de Cosne ou environ. Ce fait le quinzième de febvrier 1455 ».

« Pour ce qui est des sépultures des seigneurs de Saint-Verain, dont est fait mention au titre précédent, je crois bien qu'i y en doit avoir beaucoup davantage que celles qui paraissent aujourd'hui, mais le temps qui consomme tout, a fait perdre la mémoire et les marques les plus anciennes. Il y a un sépulchre qui semble aussi ancien que l'église, et qui vraisemblablement est celui du fondateur, estatnt pratiqué dans l'épaisseur de la muraille à costé du grand autel en la partie de l'Evangile, sous un arcdae, sur ce sépulchre élevé de trois pieds environ est représenté un cavalier avec deux écussons vis-à-vis l'un de l'autre, le premier au chef pallé de quatre pièces et le deuxième marqué d'un sautoir en croix de Saint André, qui sont des armes à la vérité bien différentes de celles de Saint Verain ancien et de Saint Verain moderne, puisque le premier portait dans son escusson une croix commune, ainsi que faisait Hugues de Saint Verain l'an 1219 dans un titre de l'abbaye de Roches...En ce qui touche Saint Verain moderne ses armes étaient marquées en chef de trois écussons ».

« Je suppose que les barons de Toucy n'en avaient pas quitté une part, car **Godefroy de Toucy premier abbé de Roches, neveu de Ithier, baron de Toucy** ne

s'épargna pas l'espace de trente ans ou environ qu'il gouverna ce monastère de le bien fonder en rentes et édifices soit par le moyen de ses parents et alliés qui étaient fort puissants, soit pas sa grande prudence et adresse au maniement des affaires, comme nous reconnaissons....aux catalogues des abbés et des bienfaiteurs ».

Pour en finir avec les origines, d'autres, sans avancer de preuves, la voient contemporaine de l'abbaye de Bourras, autre fille de Pontigny, fondée en 1119.

« L'abbaye de Roches reçut un merveilleux accroissement dès les premières années de sa fondation, par l'union qui lui fut faite d'une autre abbaye de chanoines réguliers appelée Villegondon ».

L'abbaye fut en commende depuis le début du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution.

Description des bâtiments de l'abbaye

Dans un pouvoir, annexé à un acte de constitution de rente de 75 livres par François Vatboy, prieur, à Louis Rameau, seigneur de St-Père, délivré par Pierre Calvayrac, abbé de Pontigny, il est dit : *« ils se sont mis en devoir de travailler à la reconstruction d'un nouveau corps de logis pour l'usage des religieux et des hôtes, attendu que l'ancien est caduc et déperissant et très peu commode...qu'il est cependant nécessaire de ne pas la différer pour éviter les embarras et les incommodités que leur causerait la démolition des anciens bâtiments qui les engage à se restreindre pendant le cours de ces ouvrages à un logement très resserré. »*

En conformité avec ce projet de financement, des travaux de rénovation vont être effectués. On possède un état des lieux un peu postérieur : *« elle est composée actuellement de quatre religieux ayant à leur tête un prieur ; l'office s'y célèbre régulièrement à heure fixe et on le psalmodie, mais les jours de dimanche et de fêtes on chante tierce, la grande messe, vêpres et complies. Les dimanches et fêtes à l'office de mâtines, laudes et prime, il y a une première messe que l'on dit pour la commodité des habitants des paroisses voisines qui n'ont qu'une seul prêtre. Il n'y a point de bénéfice ni cure qui dépende de ladite abbaye. Sa situation est au milieu des bois dans un vallon sur un ruisseau qui vient des fontaines de Saint-Loup. Les bâtiments consistent en une église de 110 pieds de long (= 35m) avec deux collatéraux et une croix où il y a trois chapelles et la quatrième qui sert de sacristie : le chœur est enfermé dans l'ancien sanctuaire qui est boisé à neuf avec six stalles de chaque côté et est terminé par un maître autel à la romaine en forme de tombeau ; de l'église on descend dans le cloître bâti à neuf de la longueur de 80 pieds sur 14 de large et quinze pieds de hauteur sous voute sur laquelle il n'y a point d'autre aisance. Le cloître conduit à un corps de logis de la longueur de 140 pieds, bâti à neuf, dans le goût moderne, consistant pour le rez-de-chaussée en un vestibule, une salle d'hôtes, un réfectoire et trois chambres d'hôtes, avec leurs cabinets et garde-robe....Le premier étage consiste en un corridor qui distribue aux chambres habitées par le prieur et les religieux et le surplus de chambres sert d'infirmerie. Au retour dudit bâtiment s'en trouve un autre bâti à neuf consistant en un seul rez-de-chaussée dans lequel on a pratiqué une cuisine, office, lavoir, malgouverne et autres aisances pour la cuisine ; enfin derrière ces bâtiments est une grande basse-cour de laquelle l'on a rebâti à neuf deux écuries et une vacherie, une boulangerie, une laiterie et un bâtiment bas pour y loger les porcs et les volailles de différentes espèces. Plus en entrant dans l'abbaye à main droite de la principale entrée de la maison claustrale, se trouve un ancien*

bâtiment qui sépare la cour claustrale d'avec l'abbatiale, de la longueur de 80 pieds dont le bas consiste en une vinée et deux celliers et le haut est un grand grenier ».
(Mémoire pour l'abbaye de Roches, 1766, AN Q820)

Survient la révolution, l'abbaye devient Bien National. Le 8 février 1790 : « frère Claude François Mercy, dictateur de la Faculté de Théologie de Paris, prieur de l'abbaye Notre-Dame de Roches, ordre de Cîteaux, filiation de Pontigny, fondé de procuration de **Louis-Claude L'Hermite de Chambertrand**, chanoine doyen de l'église métropolitaine de Sens, abbé commendataire de l'abbaye et vicaire général de SE Mgr le Cardinal de Loménie de Brienne, devant Thénard et Hélye, notaires à Sens, du 24 décembre 1789 ; a remis une déclaration de 31 pages contenant l'état détaillé de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant de ladite abbaye et le catalogue des livres dudit monastère ».



Louis Claude L'Hermite de Chambertrand, archevêque « intérimaire », né à Sens d'une famille appartenant à la noblesse de robe, doyen du Chapitre métropolitain, vicaire général officiel du diocèse, gouverneur de l'Hôtel-Dieu, accessoirement **abbé des Roches** du diocèse d'Auxerre, fidèle à ses engagements pris avec l'Eglise, obéissant sans faille aux ordres du Saint-Père, intransigeant avec lui-même comme avec les autres, droit sous sa mitre face à l'entreprise qui veut la destruction de l'Eglise... Une attitude qui, en 1794, le conduira à l'échafaud.

Source : Etienne Dodet : « Sens à l'heure de la séparation des Eglises et de l'Etat », Société Archéologique de Sens. Bernard Brousse, SAS, Virginie Garret, Cerep.

L'enclos de la dite abbaye, dans lequel sont compris la maison abbatiale, la maison conventuelle, l'église, la sacristie, une aile de cloître seulement, pressoir, cuve, grenier, colombier, cuisines, caves, grange, écurie, étable, cour, basse cour, jardin, vivier, chenivière et patureau, le tout se tenant ensemble, plus le moulin tenant à ladite abbaye » (AD Nièvre, 1 Q 864).

Avant la vente on dresse un état des lieux très complet, et on estime le cout de réparations et la valeur : soit 8750 L déduction faite des impositions

.....

Dans son registre paroissial l'abbé Maulhiot donne une description un peu plus circonstanciée (en dépôt au presbytère de Neuvy) : « *les vieillards du pays m'ont dit plusieurs fois que l'église de Roches était grande et belle, elle était à trois nefs très élevées, elle était surmontée d'une très belle flèche, elle était en style gothique comme on peut le voir encore par les restes de ruines qui gisent ça et là dans l'herbe. Outre ses trois nefs elle avait deux chapelles qui formaient le transept, l'une était consacré à St-Fiacre, l'autre probablement à la Sainte Vierge. Elle communiquait à la maison par un beau cloître ou galerie. La tradition rapporte que les protestants, après la prise d'Auxerre, se répandirent dans nos contrées, saccagèrent et pillèrent les monastères et les églises des environs, une inscription placée sur la porte d'entrée du presbytère de Cours atteste de ces ravages. L'abbaye de Roches subit le même sort que les autres, et c'est probablement dans ce malheureux moment que l'église de Roches fut raccourcie. »*

La vente comme bien national et la destruction

Quel a été le devenir de l'abbaye à la Révolution ? La pièce la plus explicite signale que : « l'abbaye de Roches, maison de Roches et dépendances » a été achetée les 25 et 26 mai 1791 pour 30.000 Fpar Lerasle, Frossard et Clermonté. Par ailleurs, Lerasle fils, s'est porté acquéreur du domaine de Villegest le 18 avril 1791 pour 45100 F. Puis les acquéreurs détruisirent le tout et réutilisèrent les pierres dans d'autres bâtiments, à Cosne et à Orléans.

L'ancienne abbaye fut également victime de deux incendies en 1870 et 1872.
